

Appendix
(Z.)

21st Feby.

Honorable Members have presented to the Assembly for pecuniary aid for that great object, I have to say in respect to those which I have presented for the County of Gaspé, First, that the distance from Grand River to Cape Cove, is about three leagues passing through the intermediate Settlement called "Little River." That the extent of the Road through the Crown Lands has been, of late years, opened by the most strenuous efforts of the Inhabitants to the width of about 15 feet, and that it is now a tolerably good bridle Road, with the exception of two Bridges, of some considerable magnitude, which intercept it, and which (as they would involve an expense of £700 or £800,) is wholly out of the power of the Inhabitants to erect without some pecuniary aid; so that this Road is, in the absence of Bridges over the two Rivers mentioned in the Petition under consideration, comparatively of little utility to the traveller going up or coming down the Bay of Chaleurs; but more particularly in the intercourse between the Inhabitants of these Settlements, and the more populous ones East and West of them, to which they have to go for supplies of goods and provisions, attending the Courts of Justice established at Percé and New Carlisle, &c. The Country along the whole of that Road is such as to hold out great encouragement to such settlers as would direct their attention to agriculture, and so far as that goes, is highly interesting. The population of Grand River, Little River, and Cape Cove, is reckoned at about 400 souls. The Inhabitants are all poor, and destitute of means, owing to the repeated failure of the Fisheries of late years. From Cape Cove to Percé, is a distance of about three leagues, passing through an intermediate Settlement called "L'Anse au Beaufils." This Road has also been opened by the Inhabitants, and £100 of the public money laid out in erecting a Bridge over the River L'Anse au Beaufils. This Road is now practicable for wheel carriages, and of Statute width most part of the way. The united population of these older settlements is about 700 souls. The Inhabitants, besides fishing, bestow much attention to the culture of the soil which ordinarily yields handsomely, of hay, wheat, barley, oats, potatoes and turnips, &c. From Percé to the West corner of the Beach called the "Barre-échoué de Malbay," and on which there are about 10 families settled, is a distance of about four miles, on which is a large Mill belonging to Peter Mabe, Esquire, and which would be of incalculable advantage to the Inhabitants on either side of it, if the Road were opened in a manner to have access to it. This tract of Road would have been opened by the people of Percé, more than forty years ago, but that it presents such difficulties as the feeble means of the Inhabitants cannot overcome. The Country is very rugged, and indented by two very large ravines requiring two Bridges of nearly 200 feet each, and of from 10 to 40 feet elevation; but the land on this tract of coast is nevertheless of a good description, and once conceded by the Crown will present many fine farms. I have no doubt the want of a Road over this extent of Coast has been all along seriously felt by the Inhabitants of the District, and scarcely a year passes, but that some lives are lost by falling through the ice, and more frequently by the upsetting of Boats, the only means of communication during the Summer season, and which is as precarious as it is expensive and uncertain. A sum of £25 was voted last Session for the purpose of exploring the tract of Coast under consideration, and the same has accordingly been laid out since, by the Commissioner, viz: Nicholas Boucher, Esquire, who is now in Town, and whom I have seen on the subject. A further sum of £800 would render that Road practicable in all respects, and enable Suitors to attend the Courts of Justice, the Churches, and Merchants' Stores at Percé, Hastings, &c. From the said corner of the Beach, to the

Honorables Membres ont présenté à la Chambre pour demander une aide pécuniaire pour cet important objet. Je dois dire, à l'égard de celles que j'ai présentées par le Comté de Gaspé—Premièrement—Que la distance de la Grande Rivière à *Cape Cove*, est à-peu-près de trois lieues, en traversant l'établissement intermédiaire qu'on appelle "Petite Rivière." Que les habitants, à l'aide de grands efforts, ont ouvert cette étendue de Chemin qui traverse les terres de la Couronne, en lui donnant quinze pieds de largeur; et c'est maintenant un assez bon Chemin, si l'on en excepte deux Ponts assez considérables qui le coupent; mais il est tout-à-fait hors du pouvoir des habitants de les bâtir, à moins d'obtenir quelque secours, vu que la construction de ces Ponts entraînerait une dépense de £700 à 800; ainsi ce Chemin, en l'absence des Ponts, sur les Rivières dont il est parlé dans la Pétition dont il s'agit, est d'une assez petite utilité pour le voyageur qui va ou revient de la Baie des Chaleurs; il l'est encore moins, pour faciliter les relations des habitants de ces Etablissements, avec les Etablissements plus peuplés à l'Est et à l'Ouest où ils sont obligés d'aller pour acheter leurs effets et leurs provisions, et pour assister aux Cours établies à Percé et à New Carlisle etc., etc. La nature du terrain sur toute l'étendue de ce Chemin, offre de grands encouragemens aux habitants, qui voudraient s'employer à l'Agriculture; et, sous ce rapport, ce pays promet beaucoup. On estime la Population de la Grande Rivière, de la Petite Rivière, et de *Cape Cove*, à 400 âmes. Les habitants sont tous pauvres et dénués de moyens, par suite des mauvaises pêches qu'ils ont faites ces années dernières. De *Cape Cove* à Percé, la distance est d'environ trois lieues, et le Chemin traverse l'établissement intermédiaire qu'on appelle "L'Anse au Beaufils." Ce sont les habitants qui ont ouvert ce Chemin; et l'on a employé £100 des deniers publics pour construire un Pont sur la Rivière "L'Anse au Beaufils." Ce Chemin est maintenant praticable pour les Voitures, et est de la largeur requise par la loi. La totalité de la Population de ces anciens établissemens s'élève à 700 âmes environ. Outre la pêche, les habitants, s'occupent aussi de la culture; et, en général, leurs terres rapportent en assez grande quantité, du bled, de l'orge, de l'avoine, des patates, des navets etc. De Percé à l'Angle Ouest du Rivage, appelé "Barre-Echouée de Malbaie," où dix familles sont établies, la distance est d'environ quatre milles. Là, se trouve un Moulin, qui appartient à Peter Mabe, Ecuyer, et qui serait d'un avantage inappréciable pour les habitants si l'on avait ouvert le Chemin, de manière à leur en donner l'accès. Les habitants de Percé auraient ouvert ce Chemin il y a plus de quarante ans, si leurs faibles moyens leur eussent permis de surmonter les obstacles qu'il présente. Cette étendue de pays est très inégale; elle est traversée par deux grands ravins, sur lesquels il faudra construire deux Ponts de près de 200 pieds chacun, et de 10 à 40 pieds d'élévation; mais le sol néanmoins y est d'une bonne qualité, et lorsque ce territoire aura été concédé par la Couronne, on y verra de belles fermes. Nul doute que les habitants du District ne ressentent vivement le besoin d'un Chemin dans cette étendue de Côtes; et il se passe à peine une année que quelque personne ne perde la vie, en tombant sous la glace, et plus fréquemment encore en chavirant dans des Chaloupes; seul moyen de communication que l'on ait pendant l'été, et qui est aussi précaire et dangereux, qu'il est dispendieux et incertain. On a voté £25 pendant la dernière Session, pour explorer cette étendue de Côtes; et cette somme a été employée depuis par le Commissaire Nicolas Bouchier, Ecuyer, qui est maintenant en

Appendice
(Z.)

21 Févr.